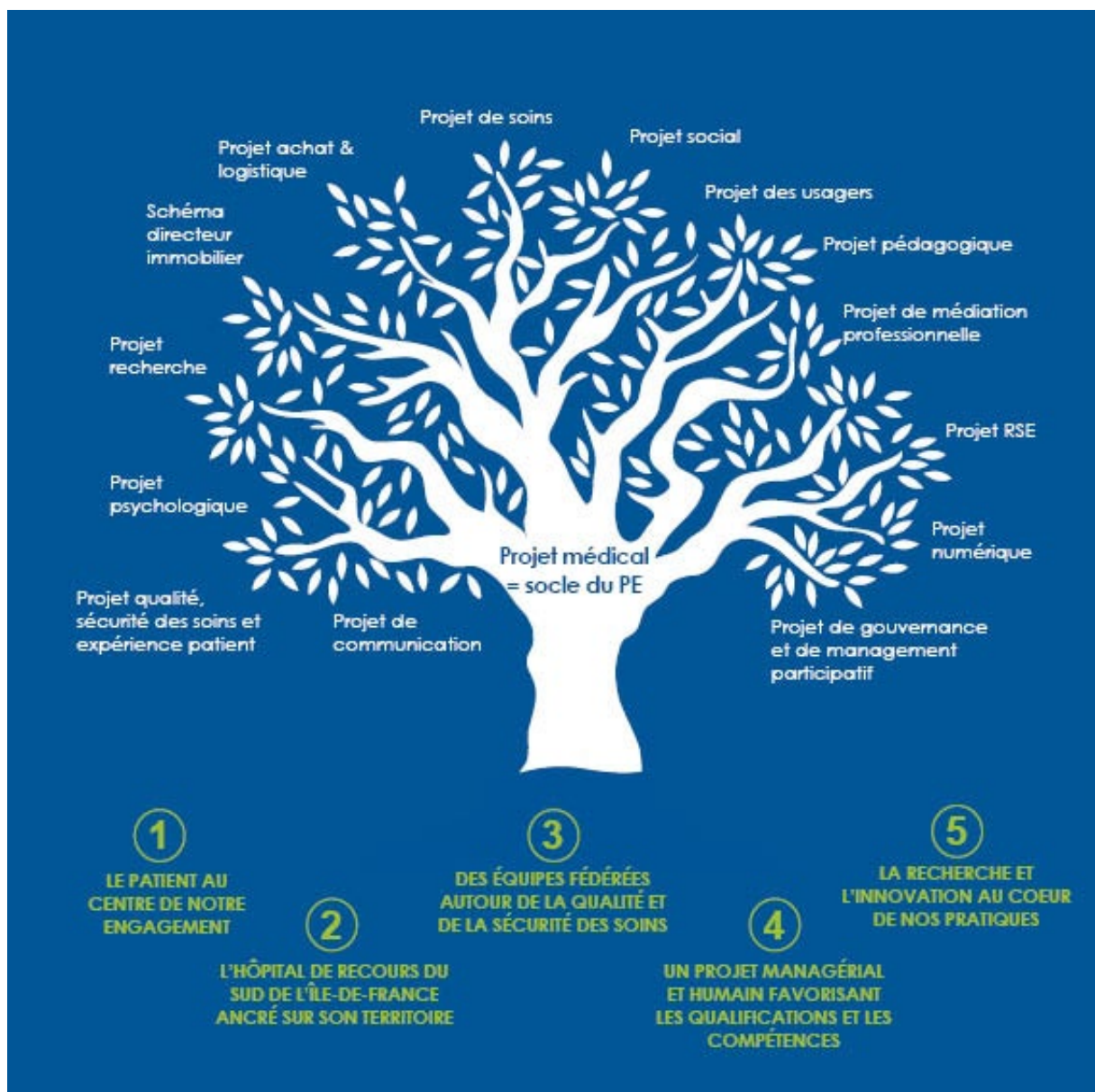


## PLAN STRATÉGIQUE



## SOMMAIRE

<b>1. Le patient au centre de notre engagement</b>	<b>3</b>
1.1. Intégrer l'expérience patient	3
1.2. Garantir les droits des patients	4
1.3. Simplifier l'accueil des usagers et l'information sur l'hôpital	5
1.4. Accroître la lisibilité et la fluidité des parcours de soins	5
1.5. Développer les activités de prévention	6
<b>2. L'hôpital de recours du sud de l'Île-de-France ancré sur son territoire</b>	<b>6</b>
2.1. Consolider les activités médicales de recours	6
2.2. Ouvrir l'hôpital ouvert sur son territoire	6
2.3. Prendre en charge les populations fragiles	7
2.4. Renforcer l'offre en chirurgie au travers d'un plateau technique performant	7
2.5. Tendre vers l'excellence des spécialités médicales	8
<b>3. Des équipes fédérées autour de la qualité et de la sécurité des soins</b>	<b>8</b>
3.1. Insérer la qualité et la sécurité des soins au cœur du projet médical et soignant	8
3.2. Organiser les filières de soins	8
3.3. Garantir la pertinence des soins	8
3.4. Inclure la démarche éthique dans nos activités	9
3.5. Renforcer le plan Situation Sanitaires Exceptionnelles (SSE)	9
<b>4. Un projet managérial et humain favorisant les qualifications, les compétences et la QVT</b>	<b>9</b>
4.1. Améliorer l'attractivité et la fidélisation	9
4.2. Impulser une dynamique collective d'amélioration continue des conditions de travail	10
4.3. Nourrir le sens du travail en équipe et le sentiment d'appartenance	10
4.4. Développer les compétences	10
4.5. Responsabiliser les équipes	10
<b>5. L'innovation et la recherche au cœur de nos pratiques</b>	<b>11</b>
5.1. Consolider la vocation universitaire	11
5.2. Soutenir la recherche clinique médicale et paramédicale	11
5.3. Innover avec nos partenaires dont le Génopole	11
5.4. Améliorer notre performance grâce à notre Responsabilité Sociétale des Établissements (RSE)	11
5.5. Accélérer la transformation numérique	12

Le CHSF arrive aujourd’hui au terme de son deuxième projet d’établissement. L’établissement a su, depuis son ouverture en 2012, se positionner comme le point de référence de la santé en Essonne et désormais dans le sud de l’Île-de-France.

Cependant, les efforts doivent se poursuivre autour de deux objectifs majeurs :

- 1) La poursuite de l’amélioration de la couverture des besoins de santé : aussi bien sur les plans qualitatifs / quantitatifs / qualité / sécurité des soins / expérience patient / GHT.
- 2) Le respect de l’objectif d’équilibre médico-économique : en dépit du très bon remplissage des lits qui s’est opéré ces dernières années, un travail d’efficience reste à mener. L’IPDMS doit être améliorée, et des choix forts en termes d’activités à développer ou à reconfigurer doivent être pris pour franchir la dernière marche permettant au CHSF d’atteindre l’équilibre.

À ce volet « classique » du projet d’établissement s’ajoute un élément dont la prégnance est prépondérante : l’intégration du projet dans le maillage territorial de l’offre en santé. En effet, le CHSF, en tant que recours pour l’ensemble du département, doit impérativement construire son propre projet dans la plus pleine conscience de ses implications sur son propre écosystème ; c’est d’autant plus vrai pour le GHT Île-de-France Sud, dont le CHSF est l’établissement support et le Dr Valérie CAUDWELL, la Présidente de la Commission Médicale de Groupement (CMG). Mais ce travail de partenariat ne saurait se limiter au seul GHT, et doit également inclure les autres établissements (y compris privé), sur le département et au-delà. C’est également l’occasion pour l’établissement de développer son identité universitaire, grâce à un travail de développement des postes de PU-PH avec le GHU Paris Sud.

**Citation de Gustave THIBON (l’équilibre et l’harmonie) :**

**« N’oublions pas que ce n’est pas le nombre et la longueur de ses branches, mais la profondeur et la santé de ses racines qui font la vigueur d’un arbre » ;**

**Tel pourrait-être l’arbre racine de notre projet d’établissement 2024 – 2028.**

Les racines de notre projet d’établissement 2024 – 2028 repose sur 5 piliers :

1. Nos patients
2. Notre recours
3. Nos soins
4. Nos équipes (l’humain)
5. Notre innovation / Nos recherches

## **1. Le patient au centre de notre engagement**

---

### **1.1. Intégrer l’expérience patient**

Par la considération apportée à la perspective du patient, les professionnels du CHSF peuvent saisir une réelle opportunité de faire évoluer leurs propres pratiques. L’expérience patient ne se limite pas à la relation entre le patient et l’équipe médicale, mais concerne aussi les interactions en amont d’une consultation ou d’une hospitalisation tout comme l’organisation du retour au domicile. L’expérience patient invite à considérer le patient non pas seulement par rapport à la pathologie dont il souffre mais comme une personne à part entière avec sa personnalité, ses préoccupations, ses attentes.

Le CHSF est résolument orienté patient et s’engage à :

- Répondre avec bienveillance aux besoins de nos patients.
- Solliciter l’engagement du patient et recueillir son expérience.
- Rechercher la prise en charge optimale pour le patient.
- Associer les proches et aidants aux parcours de soins.

## 1.2. Garantir les droits des patients

Le CHSF place le droit des patients au cœur de la prise en charge et favorise le dialogue avec les représentants des usagers. Le dialogue et la concertation avec les représentants des usagers au sein de l'établissement se traduisent par la mise à disposition de moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions (badges d'accès nominatif, bureau dédié permettant d'accueillir les usagers, ordinateur, téléphone, messageries téléphonique et électronique consultables de l'extérieur), par l'organisation de visites des représentants des usagers aux patients dans les services.

Le CHSF s'est engagé dans une politique institutionnelle de promotion des droits des patients.

Cette politique est notamment basée sur l'information donnée au patient sur ses droits, sur le respect des libertés individuelles, sur la prévention en matière de respect de la bientraitance, de l'intimité et de la dignité de la personne, sur la prise en charge de la douleur et le respect du droit des patients en fin de vie :

✓ *Informar les patients sur leurs droits*

Il s'agit de proposer aux patients plusieurs sources d'information (livret d'accueil, site internet, affichages aux accueils des services) sur leurs droits et leurs devoirs.

✓ *Respecter les libertés individuelles*

- Dès leur admission en soins psychiatriques, les patients sont informés de leurs droits. Au cours de l'hospitalisation en secteur psychiatrique, les mesures de contentions ou d'isolement, portant atteinte aux libertés des patients, sont consignées dans un registre.

- D'autre part, les détenus de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis bénéficient de tous les soins généralistes et spécialistes nécessaires au sein des services médicaux ambulatoires dépendant du CHSF ou, au besoin, au sein du Centre Hospitalier par transfert.

- Le CHSF met à la disposition de la commission départementale des Soins psychiatriques lors de ses visites régulières, ou du Contrôleur Général des Lieux de privation de liberté, ou de toute autre autorité, les informations demandées.

✓ *La prévention en matière de respect de la bientraitance*

Dans le prolongement de la charte de la bientraitance adoptée en février 2016, il s'agit de permettre et d'encourager toujours davantage les équipes de professionnels à assurer une prise en charge respectueuse des droits des patients en tant qu'acteurs des règles de bientraitance.

✓ *Le respect de l'intimité et de la dignité de la personne*

L'architecture des services prévoyant une grande majorité de chambres individuelles permet d'assurer des conditions d'hébergement optimales pour assurer l'intimité des patients. Le CHSF s'engage par ailleurs à assurer aux usagers des conditions toujours plus respectueuses de l'intimité dans les services de consultations, notamment aux urgences. Enfin, le respect de l'intimité et de la dignité de la personne fait partie des axes de la formation continue des personnels.

✓ *La prise en charge de la douleur*

Le CHSF accorde une grande importance à la prise en charge de la douleur, notamment à travers des actions menées par le CLUD. L'objectif principal est de prendre en charge la douleur, en procédant à son évaluation systématique, à sa traçabilité, et à la diminution de l'intensité ressentie par le patient, dans le but d'améliorer la qualité de la prise en charge.

✓ *Les droits des patients en fin de vie*

S'agissant de la fin de vie, l'objectif est de promouvoir auprès des usagers et des professionnels les actions relatives aux droits et aux choix des personnes et patients en fin de vie, dans le respect de la loi n° 2016-87 du 2 février 2016 dite loi CLAEYS-LÉONETTI.

### 1.3. Simplifier l'accueil des usagers et l'information sur l'hôpital

Le CHSF, notamment au travers des questionnaires de satisfaction, n'hésite pas à se remettre en question, afin d'étudier toutes les pistes visant à simplifier l'accueil, l'information et le respect des droits du patient.

Cela se traduit par :

- ✓ Un standard téléphonique commun CHSF – CHA ;
- ✓ L'orientation des patients et des visiteurs au travers de panneaux signalétiques, de kakémonos dont l'esthétique et la modernité sont désignés par la Direction de la communication ;
- ✓ L'information sur le livret d'accueil et sur des journées d'information et de dépistage (exemple : journées AVC) ;
- ✓ La refonte graphique et de fonds du site internet et intranet du CHSF...

### 1.4. Accroître la lisibilité et la fluidité des parcours de soins

Face à l'augmentation du nombre de patients poly-pathologiques (liés au vieillissement, à la progression de la prévalence du cancer et du diabète...), le parcours du patient au sein du CHSF est un enjeu majeur de la stratégie institutionnelle. C'est pourquoi des groupes de travail pluridisciplinaires ont été mis en place réunissant l'ensemble des spécialités susceptibles d'intervenir sur des profils-types de parcours des patients : pathologies tumorales, personnes âgées, pathologies vasculaires... La gestion des interactions entre services est une priorité pour garantir cohérence et faisabilité des parcours du patient.

S'il assure et renforce son rôle de recours, le CHSF propose une offre de soins de proximité qui répond à l'évolution des besoins de santé du territoire de l'Essonne et du sud de l'Île-de-France en lien avec les acteurs du GHT. Ses équipes font une priorité du développement de dispositifs innovants, qui concourent à la mise en œuvre de parcours de soins performants et coordonnés entre acteurs de santé :

- ✓ *Développer les alternatives à l'hospitalisation :*
  - Prioriser l'essor de la chirurgie ambulatoire et optimiser le fonctionnement de l'unité de chirurgie ambulatoire
  - Mutualiser les activités d'hospitalisation de jour en médecine
- ✓ *Organiser l'amont et l'aval tant intra que supra-GHT :*
  - Créer des coopérations et des collaborations avec les associations, les médecins libéraux, les HAD
  - Optimiser la capacité d'accueil par une gestion coordonnée des lits via la Cellule de Gestion des Lits
- ✓ *Développer des outils de gestion :*
  - Anticiper les entrées en hospitalisation et préparer les sorties dès l'admission
  - Réduire les délais de rendez-vous d'imagerie et améliorer le rendu des examens de biologie médicale
- ✓ *Rationaliser les localisations géographiques :*
  - Développer la médecine gériatrique avec le CHA et une meilleure coordination avec l'ensemble des acteurs de la filière gériatrique de l'Est Essonne
  - Travailler avec l'EPS BD sur nos services de psychiatrie pour une meilleure prise en charge somatique des patients
  - Organiser les activités du secteur femme-mère-enfant avec les établissements membres du GHT Île-de-France Sud et du réseau Périnatal Île-de-France Sud
  - Améliorer la prise en charge en soins palliatifs en lien avec le réseau SPES et l'Équipe Mobile d'Accompagnement en Soins Palliatifs (EMASP)

### 1.5. Développer les activités de prévention

Le CHSF doit répondre par son projet médical au développement des activités de prévention, qui évolue en fonction de la population, avec la création d'une Unité Transversale d'Éducation thérapeutique du Patient (UTEP) dont les rôles sont les suivants :

- Accompagnement des équipes pour la structuration de l'offre, l'élaboration des programmes, la déclaration à l'ARS et l'évaluation.
- Formation des professionnels de santé.
- Stratégie des ETP au CHSF: recensement, développement d'outils SI, projets transversaux.
- Communication.

De très nombreux programmes d'éducation sont à élaborer ou conforter :

- Pôle médecine (rhumatismes inflammatoires chroniques, drépanocytose, plan de lutte contre la dénutrition etc...)
- Pôle médecine de spécialités (programme ACTEUR en hématologie, éducation post AVC et prévention secondaire etc...)
- Pôle chirurgie et anesthésie (RAAC, préparation pré et post-opératoire etc...)
- Pôle Santé publique et SMR (RAAC, éducation à l'auto-rééducation etc...)
- Pôle psychiatrie (éducation spécifique pour les patients souffrant de pathologies chroniques, éducation à la prise médicamenteuse etc...)
- Pôle femme-mère-enfant (via outils numériques en néonatalogie : NEORTHO, en pédiatrie, endométriose en gynécologie etc...).

## 2. L'hôpital de recours du sud de l'Île-de-France ancré sur son territoire

---

### 2.1. Consolider les activités médicales de recours

Le CHSF dispose d'activités médicales de recours, dont il est le seul acteur public essentiel sur le territoire de l'Essonne. Huit domaines, en particulier, méritent d'être consolidés en priorité pour garantir à la population un accès aux soins à la mesure des besoins :

- 1) AVC
- 2) Cardiologie
- 3) Dialyse
- 4) Diabétologie
- 5) Obstétrique
- 6) Hématologie
- 7) Hépatologie-gastrologie
- 8) Chirurgie urologique

### 2.2. Ouvrir l'hôpital ouvert sur son territoire

Dans un souci de qualité de prise en charge des patients et afin de favoriser la continuité des soins et la coordination entre les différents professionnels intervenants dans le parcours patient, le CHSF a développé diverses coopérations :

- Ces coopérations sont mises en œuvre à la fois avec des établissements de santé, mais également avec des acteurs du monde médico-social, et les structures et acteurs du monde ambulatoire.
- Une articulation avec la médecine de ville en amont et en aval de l'hospitalisation devra être initiée avec des protocoles communs, la lettre de liaison devenue obligatoire, la messagerie sécurisée, des consultations avancées, la possibilité d'accéder facilement en journée à un référent par spécialité pour conseiller le médecin traitant et éviter ainsi des envois systématiques aux urgences.

### 2.3. Prendre en charge les populations fragiles

Le CHSF prend soin des populations les plus fragiles (PASS, interprètes, assistantes sociales) et souhaite accentuer ses efforts en :

- Établissant un parcours adapté au sujet âgé en lien avec le CHA ;
- Assurant une prise en charge complète en périnatalité ;
- Améliorant la prise en charge en santé mentale notamment chez les adolescents ;
- Complétant l'offre en oncologie ;
- Renforçant l'offre en drépanocytose ;
- Consolidant les soins aux personnes placées sous-main de justice ;
- Coordonnant de façon globale l'Unité Clinique Médico-Judiciaire (UCMJ).

### 2.4. Renforcer l'offre en chirurgie au travers d'un plateau technique performant

Le plateau technique du CHSF est en perpétuel remodelage pour répondre aux besoins du projet médical d'établissement et aux nécessités de prises en charge au regard des développements d'activités.

Le plateau technique du CHSF est très complet (hormis sur les activités de radiothérapie) et a été grandement renforcé en chirurgie :

- Ouverture de la 2<sup>e</sup> salle de bloc opératoire en PDSSES.
- PEC des urgences chirurgicales lourdes (SAMU/SMUR, SAU, imagerie, anesthésie, chirurgies réanimation).
- Développement de la chirurgie pédiatrique (SAMU/SMUR, SAU, imagerie, anesthésie, chirurgies, pédiatrie).
- Création d'un service d'urologie autonome.
- Création d'une nouvelle salle de radiologie et chirurgie interventionnelles.
- Mise en place d'un accueil unique à J0 en hospitalisation, commun à tous les services.
- Extension du bloc ambulatoire et parcours du « patient debout ».
- Développement de la chirurgie du rachis et de la main en orthopédie.
- Parcours de chirurgie bariatrique en lien avec les endocrinologues.
- Recours à la chirurgie des glandes salivaires en ORL.
- Augmentation de l'offre de soins en ophtalmologie.
- Réorganisation du plateau de rééducation et d'urodynamique.
- Préparation à la chirurgie :
  - Réhabilitation améliorée après chirurgie, RAAC (chirurgie, SSR, MPR, anesthésie)
  - Programme de préparation pré et post opératoires
  - Education à l'auto rééducation (lien SSR)
- Acquisition de matériel :
  - Ampli 3 D au bloc
  - Cone beam en stomatologie

La dynamique d'ajustement du plateau technique aux besoins des prises en charges réalisées sur le CHSF sera à nouveau une constante du nouveau projet médical d'établissement, dont :

- Le renouvellement, du scanner du plateau ambulatoire d'imagerie médicale.
- Le renouvellement du mammographe numérique du service d'imagerie médicale.



## 2.5. Tendre vers l'excellence des spécialités médicales

La consolidation et l'adaptation de l'offre de soins du CHSF, notamment dans ses spécialités médicales, se poursuit. Nous pouvons citer notamment :

- Cardiologie : quatre lits supplémentaires ont été ouverts en 2023 dans l'Unité de Soins Intensifs de Cardiologie (USIC) dont la capacité atteint 16 lits. Cette extension permet de prendre en charge près de 1700 patients supplémentaires chaque année admis en urgence pour un infarctus du myocarde, une insuffisance cardiaque ou des pathologies aiguës. La modernisation-extension du poste de soins a accompagné cette opération.
- Dermatologie : recours à la chirurgie de MOHS en lien avec le service d'ACP. Acquisition de lasers : à colorant pulsé pour le traitement des angiomes plans et des lésions post-radiothérapie, laser à 3 volets pour les cancers cutanés et les lésions post-radiothérapie. Participation à la médecine vasculaire sur le versant veineux.

## 3. Des équipes fédérées autour de la qualité et de la sécurité des soins

### 3.1. Insérer la qualité et la sécurité des soins au cœur du projet médical et soignant

Le projet médical et soignant du CHSF s'appuie sur deux principes contigus et communs :

- 1) Sécuriser les soins :
  - Penser la sécurité des soins dans les pratiques professionnelles
  - Promouvoir l'intégration et l'évaluation des pratiques sécurité des soins
  - Obtenir l'exemplarité et la vigilance partagée entre professionnels
  - Responsabiliser chaque professionnel dans ses actes et maîtriser les risques
- 2) Fédérer les équipes autour de la qualité sécurité des soins :
  - Donner du sens à la qualité et à la sécurité des soins
  - Satisfaire aux standards les plus élevés de la Haute Autorité de Santé (HAS)
  - Impulser une dynamique d'amélioration continue par l'innovation participative
  - Promouvoir le travail en équipe pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire.

### 3.2. Organiser les filières de soins

Toujours dans la logique d'une meilleure intégration du territoire, les filières de soins doivent être clarifiées et fluidifiées : la logique des GHT d'une part, et la proximité des grands centres spécialisés parisiens d'autre part, jouent tous deux dans le sens d'une définition précise des filières permettant de concilier qualité & proximité sans pour autant mettre en cause la pérennité financière du CHSF. L'accent a donc été mis sur des projets qui viennent en appui, ou éventuellement en complément, de ceux déjà portés au niveau territorial (Projet Médical Partagé, SROS), que ce soit pour compléter l'offre de soins ou pour assurer le développement de certaines activités via une orientation clarifiée de la patientèle.

### 3.3. Garantir la pertinence des soins

Le CHSF souhaite garantir la pertinence des soins et donner « *la bonne intervention de santé, au bon moment, au bon endroit, pour le bon patient* » en s'appuyant sur :

- Des référentiels qualité produits par la HAS ;
- D'une politique d'indicateurs en faveur du développement accru d'indicateurs de pertinence et de résultats.

L'objectif est de construire des parcours de santé pertinents, garantissant leur sécurité et leurs résultats au bénéfice des patients. C'est une démarche de co-construction avec les professionnels, avec pour enjeu l'adhésion des patients.



### 3.4. Inclure la démarche éthique dans nos activités

Le CHSF souhaite organiser et soutenir la démarche éthique pour ses patients et ses professionnels en s'appuyant sur des représentants des usagers et sur son comité éthique, qui travaille sur l'éthique dans le soins, axe prioritaire ; l'éthique dans la recherche et l'éthique dans les organisations et le management.

Cette démarche vise à améliorer la qualité des soins et à aider les équipes dans la prise en charge des patients, dans les situations les plus ordinaires comme les plus complexes (très grande prématurité, limitation et arrêt des traitements, contention, refus de soin etc...).

### 3.5. Renforcer le plan Situation Sanitaires Exceptionnelles (SSE)

Conformément au guide de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles au sein des établissements de santé publié le 17 avril 2019, le CHSF souhaite renforcer son dispositif dans la préparation et la gestion des crises sanitaires, en prenant en considération d'une part l'évolution de la nature des risques et des menaces, et d'autre part les enseignements tirés des crises ou événements rencontrés ces dernières années (en particulier les attentats de 2015 et 2016 mais aussi les épidémies à virus Ebola, MERS-CoV, Chikungunya et Zika...).

Objectif : répondre de façon efficace, réactive et coordonnée pour assurer la prise en charge optimale des victimes et ainsi renforcer la résilience de notre établissement.

## 4. Un projet managérial et humain favorisant les qualifications, les compétences et la QVT

---

### 4.1. Améliorer l'attractivité et la fidélisation

Au travers de son Plan de Renforcement de l'Attractivité 2022 – 2028 pour les professionnels de santé du CHSF et du CHA et notamment de son axe 1 « *favoriser l'engagement des professionnels de santé dans la carrière hospitalière* », le CHSF décline ses actions en 6 engagements :

- 1) Intégrer les Instituts de Formation Paramédicale (IFPM) au sein du Département Formation du CHSF-CHA pour promouvoir les activités médicales et soignantes de nos services auprès des étudiants.
- 2) Accompagner le financement des études paramédicales avec la mise en place du dispositif de Contrat d'Allocation d'Études (CAE).
- 3) Développer l'apprentissage et renforcer les concours d'accès aux métiers hospitaliers.
- 4) Renforcer les stages préprofessionnels des paramédicaux dans les services du CHSF et du CHA et assurer un accueil et un accompagnement de qualité pour toutes les personnes en formation avec des initiatives innovantes.
- 5) Améliorer l'accueil des internes et leur fidélisation.
- 6) Soutenir le recrutement de métiers médicaux en tension avec le versement de la prime d'Engagement de Carrière Hospitalière (PECH).

Au travers de son Plan de Renforcement de l'Attractivité 2022 – 2028 pour les professionnels de santé du CHSF et du CHA et notamment de son axe 3 « *fidéliser les professionnels par l'écoute, la formation et l'accompagnement* », le CHSF décline ses actions en 5 engagements :

- 1) Valoriser les initiatives soignantes et les faire connaître en interne et en externe
- 2) Fédérer les professionnels autour de projets institutionnels, de pôles et de services.
- 3) Développer les échanges professionnels des encadrants, permettant une écoute bienveillante, une concertation, de la co-construction.
- 4) Mettre en place un accompagnement individualisé par le Service de Prévention et de Santé au Travail

et par les directions.

- 5) Accompagner le recrutement et l'accueil des praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE).

#### **4.2. Impulser une dynamique collective d'amélioration continue des conditions de travail**

Au travers de son Plan de Renforcement de l'Attractivité 2022 – 2028 pour les professionnels de santé du CHSF et du CHA et notamment de son axe 2 « *améliorer les conditions de travail des professionnels de santé* », le CHSF décline ses actions en 6 engagements :

- 1) Renforcer les effectifs des équipes de suppléance et des équipes de nuit.
- 2) Accompagner les nouveaux professionnels dans leur prise de poste et prévoir un parcours professionnalisant.
- 3) Recentrer les soignants sur leur cœur de métier par l'accompagnement des métiers en tension.
- 4) Dynamiser l'organisation de travail en concertation.
- 5) Anticiper les futurs recrutements médicaux par une politique active de remplacement.
- 6) Diffuser une culture qualité de vie au travail globale, participative et en faire notre marque employeur.

#### **4.3. Nourrir le sens du travail en équipe et le sentiment d'appartenance**

Au travers de son Plan de Renforcement de l'Attractivité 2022 – 2028 pour les professionnels de santé du CHSF et du CHA et notamment de son axe 4 « *valoriser l'engagement collectif des professionnels de santé* », le CHSF décline ses actions en 4 engagements :

- 1) Impliquer l'ensemble des cadres et cadres supérieurs de santé avec leurs équipes lors de réunions avec proposition de présenter leurs expériences, leurs projets, leurs innovations, leurs pratiques professionnelles singulières des pôles et des services.
- 2) Partager des valeurs managériales communes via un accompagnement adapté, un parcours de formation aux nouveaux enjeux et aux nouvelles missions dévolues à l'encadrement.
- 3) Définir un supplément de prime pour les métiers en tension (CHSF).
- 4) Mettre en place la prime d'engagement collectif.

#### **4.4. Développer les compétences**

Au travers de son Plan de Renforcement de l'Attractivité 2022 – 2028 pour les professionnels de santé du CHSF et du CHA et notamment de son axe 3 « *fidéliser les professionnels par l'écoute, la formation et l'accompagnement* », le CHSF décline ses actions en 4 engagements :

- 1) Repérer les potentiels des professionnels par l'encadrement lors des entretiens d'évaluations.
- 2) Développer l'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP).
- 3) Soutenir et accompagner les professionnels dans leurs changements de métiers.
- 4) Favoriser le développement et l'accès à la formation continue.

#### **4.5. Responsabiliser les équipes**

Au travers de son Plan de Renforcement de l'Attractivité 2022 – 2028 pour les professionnels de santé du CHSF et du CHA et notamment de son axe 5 « *favoriser l'implication des professionnels de santé dans les projets médicaux et soignants de territoire* », le CHSF décline ses actions en 9 engagements :

- 1) Développer des protocoles de coopération et renforcer le dispositif d'Infirmiers de Pratiques Avancées (IPA).
- 2) Associer l'ensemble des professionnels à l'élaboration des projets médicaux et soignants et les présenter en réunions institutionnelles, de pôle, de services.
- 3) Faire connaître et développer les projets de recherche médicaux et paramédicaux et diffuser les

résultats des études lors de rencontres dédiées.

- 4) Développer une politique dynamique de projets innovants portés par les acteurs médicaux et soignants.
- 5) Innover en répondant à des appels à projets attractifs comme le Genopole / CHSF-CHA.

## 5. L'innovation et la recherche au cœur de nos pratiques

---

### 5.1. Consolider la vocation universitaire

En octobre 2014, le CHSF a obtenu du secrétariat d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche la création de deux départements hospitalo-universitaires (DHU) en association avec la faculté du Kremlin Bicêtre. Sont concernées dans un premier temps la neurologie, la diabétologie et la génétique médicale.

### 5.2. Soutenir la recherche clinique médicale et paramédicale

Le développement de l'activité de recherche médicale et de la recherche paramédicale, est essentiel dans l'affirmation du CHSF comme établissement de tout premier plan. Le CHSF a choisi de renforcer cette stratégie d'universitarisation depuis plusieurs années afin de pouvoir disposer de temps médical dédié à l'enseignement et la recherche.

Ainsi, l'endocrino-diabétologie et la neurologie sont des services hospitalo-universitaires avec au total deux postes de PU-PH, un poste de MCU-PH et un poste de PHU. De nouveaux candidats à des postes hospitalo universitaires postulent dès 2024 sur l'établissement.

### 5.3. Innover avec nos partenaires dont le Génopole

Cette notion d'innovation passe aussi par les partenariats :

- 1) Le CHSF est membre du GIP Genopole et a signé, en 2018, avec ce dernier une convention de partenariat destinée à instaurer un partenariat en matière de recherche, formation, transfert de technologie et développement du territoire. En 2018, le CHSF a également créé avec le Genopole un Appel à Idées Innovantes destiné à faire émerger des projets collaboratifs entre les services hospitaliers et les laboratoires de recherche du biocluster génopolitain. Cet appel à projets accompagne des solutions innovantes de produits, services ou procédés améliorant le soin ou la prise en charge du patient.
- 2) Le CHSF est membre du CRCT (Centre de Recherche Clinique et Translationnelle Sud Francilien), ainsi que du DTRF (Dispositif Territorial de Recherche et de Formation en Psychiatrie) Paris Sud.
- 3) Le CHSF est également membre de l'association Évry Sénart Science et Innovation (ESSI), qui regroupe l'université d'Evry-Paris-Saclay et les écoles d'ingénieur du territoire d'Evry/Sénart.

### 5.4. Améliorer notre performance grâce à notre Responsabilité Sociétale des Établissements (RSE)

La promotion des justes soins doit être renforcée. Les initiatives émanant des soignants seront accompagnées par le comité développement durable. La construction participative des projets apparaît sur ce sujet, essentielle. Les soignants sont les prescripteurs, les dispensateurs et les administrateurs.

Ils sont la principale partie prenante en tant qu'experts.

Cette démarche devra être initiée dans tous les projets de service en s'appuyant sur les ambassadeurs écologiques et des méthodologies dédiées (guides des unités durables...).

### 5.5. Accélérer la transformation numérique

Pour la période 2024-2028, le Système d'Information du CHSF doit répondre à 5 grands objectifs, afin d'accélérer sa transformation numérique :

- 1) Reconstruction de l'infrastructure du SI sécurisée : suite à l'audit réalisé avant la cyberattaque, 102 chantiers ont été identifiés sur 2023 à 2026, classifiés avec un niveau de priorité P0 à P3, afin d'atteindre un score de sécurité.
- 2) Maintien en condition opérationnelle du SI : afin de garantir un niveau de sécurité et de lutter contre l'obsolescence matériel et logiciel, il est nécessaire de prévoir de la ressource financière et humaine pour maintenir et mettre à jour le SI existant et son infrastructure.
- 3) Continuité des projets engagés sur la précédente période (projets en cours) : il a été décidé de poursuivre et finaliser les projets initiés avant la cyberattaque, comme les projets de la pharmacie (stérilisation, lactarium, etc.)
- 4) Mise en œuvre de projets identifiés comme étant prioritaire par les différentes directions/référents métiers : les différents métiers ont identifié des besoins et des priorités en fonction des contraintes réglementaires (exemple, le projet de sérialisation), de ressources humaines (exemple le projet d'externalisation des comptes rendus en imagerie), ou structurelles (exemple, le projet d'interopérabilité entre Chimio et CrossWay).
- 5) Poursuite de la convergence entre le CHA et le CHSF.